

COUPE DES LANDES 2019

TOUR PRÉLIMINAIRE

Le tour préliminaire de la Coupe des Landes 2019 se joue le **vendredi 15 février 2019 à 20h00**.

Pour mémoire, le créneau *date/horaire* des rencontres est fixé le vendredi/20h00.

Si les deux équipes se mettent d'accord, la rencontre peut être avancée, ou éventuellement reculée jusqu'au dimanche 17 février 2019. Toute difficulté d'accord devra être portée à la connaissance du correspondant du comité départemental (CorCdL).

Dans tous les cas, toute modification du créneau *date/horaire* devra être confirmée par mail, **par les deux clubs**, auprès du CorCdL, **au moins trois jours avant** le nouveau créneau *date/horaire* choisi.

Une équipe qui fait forfait se verra appliquer une amende égale à 30 €. Une déclaration de forfait doit être communiquée par téléphone au plus tôt, auprès de l'équipe adverse **et** du CorCdL, et confirmée par mail au plus tard le lendemain du créneau *date/horaire* de la rencontre. L'équipe forfait devra également rembourser les frais de déplacement de l'équipe adverse si celle-ci est prévenue trop tard et s'est déplacée.

Le tirage au sort du tour préliminaire a eu lieu lors de l'assemblée générale du comité départemental, le 07 janvier 2019 à Morcenx. Les rencontres sont les suivantes :

US POMAREZ TT 3 (D2)	<i>reçoit</i>	FR GAMARDE 1 (D1)
J. D'ARC DAX 6 (D1)	“	US POMAREZ TT 2 (D1)
VIOLETTE ATURINE 4 (D2)	“	SMTT 9 (D1)
TDT FRECHOIS 3 (D2)	“	AS GEAUNE TT 2 (D2)
TTBL 4 (D1)	“	TDT FRECHOIS 2 (D1)
SMTT 10 (D1)	“	AS GEAUNE TT 1 (D1)
TT SANGUINET 2 (D1)	“	TT MIMIZANNAIS 1 (D1)
PP MEZOSSAIS 2 (D1)	“	CAM TT MORCENX 2 (D1)

Les balles seront des balles plastiques, à charge des équipes qui reçoivent.